

devenir une partie intégrante de tout programme. De plus, nous souhaitons que tous les coûts recouverts soient réinjectés dans le programme visé et non versés au Trésor public. (Ce souhait s'applique à toutes les recommandations dans lesquelles nous préconisons un recouvrement des coûts accru.) Les gens d'affaires seront plus favorables à un recouvrement accru si les coûts recouverts sont réinjectés dans le programme.

Recommandation n° 11

De façon idéale, il faudrait regrouper les programmes axés sur la promotion du commerce international mis en oeuvre dans l'ensemble du gouvernement. Toutefois, compte tenu des difficultés inhérentes à cette démarche, nous avons concentré notre attention sur les programmes du MAECI.

Les décisions relatives à l'utilisation des crédits affectés à la promotion du commerce international au sein du MAECI doivent être prises à la lumière de consultations menées auprès de l'industrie. En outre, une plus grande souplesse est nécessaire pour répondre aux besoins changeants des entreprises canadiennes sur tous les marchés. C'est pourquoi le Comité directeur recommande :

Que le financement de la promotion du commerce international au sein du MAECI, assuré à l'heure actuelle au moyen d'un très grand nombre de programmes, soit regroupé de manière à permettre l'élaboration d'un programme de promotion du commerce international intégré et stratégique.

Le regroupement et la restructuration du portefeuille de programmes existant permettrait au Ministère d'accroître l'efficience et l'efficacité de ses programmes.

Recommandation n° 12

Le Comité constate que le gouvernement recouvre à l'heure actuelle certains coûts liés aux missions commerciales. Toutefois, aucune raison ne justifie selon nous le subventionnement des missions à l'étranger. Si un exportateur est prêt à pénétrer un marché, il doit l'être à assumer les coûts qu'entraîne la participation à une mission commerciale. Nous recommandons donc :

Que les intervenants du secteur privé financent eux-mêmes leur participation à toute mission commerciale à l'étranger organisée par le gouvernement.

Cette politique devrait s'appliquer à toutes les missions commerciales à l'étranger, y compris celles qui sont parrainées par des ministères autres que le MAECI. L'autofinancement des missions se traduirait pour le MAECI par des économies pouvant atteindre 4 millions de